

*Journée d'études, "Les contributions de Maurice Allais à la Science Economique",
Maison des Sciences Economiques, Paris 1, PHARE – GRESE, 24 juin 2009*



Journée d'études,

*"Les contributions de Maurice Allais à la Science
économique", Maison des Sciences
Economiques, PHARE – GRESE Paris I,
le 24 juin 2009*

**Les contributions de Maurice Allais
à la question européenne : libres débats**

Arnaud DIEMER

MSE-6ème étage, 106-112 Boulevard de l'hôpital, 75647 Paris cedex 13, métro Campo Formio

Les contributions de Maurice Allais à la question européenne : libres débats

Arnaud Diemer

Université de Clermont-ferrand, PHARE-GRESE

« Notre tâche essentielle apparaît ainsi comme de « repenser » le monde dans lequel nous vivons ; de réviser les échelles de valeur de nos jugements et les principes de notre action, de nous débarrasser de tout préjugé, de toute idéologie, de tout conformisme, de toute orthodoxie ; de bien distinguer celles de nos conceptions qui sont compatibles avec les nécessités vitales et l'idéal permanent de l'humanité de celles qui ne le sont pas, et de rechercher honnêtement et scientifiquement les principes synthétiques qui doivent présider à notre vie commune » (Maurice Allais, 1945b, p. 11)

Depuis près de vingt ans, la communauté scientifique associe le nom de Maurice Allais au Prix Nobel de sciences économiques et à ses travaux de pionnier (1943) sur *la théorie des marchés et l'utilisation efficace des ressources*. Les contributions de Maurice Allais à l'analyse économique touchent essentiellement quatre domaines (Allais, 2001): la théorie de l'évolution et de l'équilibre économique général, de l'efficacité économique et des fondements du calcul économique ; la théorie du capital ; la théorie des choix aléatoires ; la théorie de la monnaie, du crédit et de la dynamique monétaire. Maurice Allais (1943, 1952, 1994) n'hésitera pas à rappeler que ses travaux ont trouvé leur origine dans la méditation des œuvres de trois grands maîtres qui l'ont profondément marqué : Léon Walras, Vilfredo Pareto et Irving Fisher. Toutefois, comme le soulignait Thierry de Montbrial (2002, p. 453), « *on réduirait singulièrement la dimension du personnage et de son œuvre si l'on ne retenait que le versant théorique, aussi monumental soit-il* ». S'inscrivant dans la longue tradition des ingénieurs économistes français (Dupuit, Divisia...), Maurice Allais rappelait dans *La passion de la Recherche* (2001) que c'était ce contact direct avec les réalités économiques et sociales qui a décidé de sa carrière d'économiste. Ainsi, la démarche de sa pensée « *n'a pas été de partir de la théorie pour aboutir aux faits, mais tout au contraire, d'essayer de dégager des faits la trame explicative sans laquelle ils apparaissent incompréhensibles et échappent à toute action efficace* ». La connaissance pure ne peut donc se passer de l'action¹. Cette relation n'est pas univoque. Si l'économie pure a besoin de l'économie appliquée, cette dernière s'appuie nécessairement sur celle-là. Pour comprendre l'imbrication des questions d'économie pure et d'économie appliquée dans la pensée de Maurice Allais, nous nous concentrerons sur les aspects de son œuvre relatifs à la construction européenne. Partisan d'un « *socialisme concurrentiel* » (1949c, p. 1), Maurice Allais n'a jamais cessé de prôner un libéralisme économique non dogmatique. Se démarquant des positions de Friedrich Hayek et de Milton Friedman par sa conception du rôle de l'Etat et du régime de propriété des moyens

¹ Dès les premières pages de la réédition de son ouvrage *A la Recherche d'une Discipline économique*, Maurice Allais précise que « *deux ouvrages « Economie et intérêt », « Abondance ou Misère » doivent être nécessairement associés au Traité d'économie pure. Le premier peut être considéré comme la suite immédiate de celui-ci. Le second constitue une application des travaux théoriques à la politique pratique* » (1952, p. 8).

de production, Maurice Allais a proposé une analyse de la construction européenne que nous nous proposons de décomposer en deux temps. Dans un premier temps, nous exposerons sa conception d'une Europe Fédérale. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur son analyse de l'intégration économique et monétaire européenne.

I. L'EUROPE FEDERALE

Depuis ses tous premiers travaux, Maurice Allais a manifesté un profond engagement dans la construction européenne. Dans une note rédigée le 15 septembre 1948 et intitulée *La révolution européenne reste à faire*, il s'indignait déjà devant les prudences 'débilitantes', les conservatismes 'apeurés' et les nationalismes 'particularistes' : « *On parle bien de l'Europe unie, mais les désirs restent prudemment sur le plan verbal : on ne veut pas voir les réalités en face, on escamote les véritables problèmes, on se refuse à envisager les seules mesures qui peuvent faire de l'idée européenne autre chose qu'un attrape-nigaud : l'abandon immédiat de certains droits souverains et la constitution d'un gouvernement supra-national européen* » (1948a, p. 4). La solution efficace aux problèmes économiques et sociaux de l'Europe doit cependant passer par une fédération européenne. Maurice Allais (1949a) n'hésitera pas à présenter un projet de *Manifeste économique et social pour les Etats-Unis d'Europe* dans lequel il évoque les grands principes à appliquer (art 17. gestion économique, art 18. répartition des revenus, art 19. promotion sociale, art 20. ordre international, art 21. stabilité monétaire...). Si la fédération européenne s'apparente à une union, elle ne peut se satisfaire d'une simple union douanière. Les nombreux enseignements de l'histoire (Benelux, Charte internationale du Commerce de Genève et de la Havane, union douanière franco-italienne...) tendent en effet à montrer qu'il est impossible de surmonter des obstacles mettant en jeu des intérêts nationaux opposés autrement qu'en créant un gouvernement supranational ayant compétences pour toutes les questions susceptibles de créer des oppositions d'intérêt entre les Etats membres. Les rares réussites (cas du Zollverein allemand, l'union économique italienne, les Etats-Unis...) renvoient à un contexte particulier (influence prédominante de la Prusse pour le Zollverein) ou à l'émergence d'une véritable volonté humaine (fédération américaine). La solution de l'union douanière, simple en apparence et non contraignante, serait ainsi « *utopique* », seule serait effectivement réalisable « *la solution fédéraliste qui préconise l'établissement préalable et immédiat d'une fédération politique* » (Allais, 1949h, p. 7).

Il semble ici que le projet d'Union Atlantique, préconisé par Clarence Streit (1939) dans le cadre de l'Association « *Freedom and Union* » et du Comité d'Union fédérale des démocraties Atlantique, ait attiré l'attention² de notre ingénieur économiste (Allais, 1949d). Selon Clarence Streit (1939, p. 23), l'Union des démocraties de l'Atlantique Nord devait prendre les cinq formes suivantes : « *une nationalité de l'Union ; une force armée de l'Union ; un régime de franchise douanière entre les pays membres de l'Union ; une monnaie de l'Union ; un système postal et un réseau de communications communs à tous les territoires de l'Union* ». Ce projet visait ainsi à promouvoir une Fédération comportant une citoyenneté commune, une politique étrangère commune et une organisation monétaire commune. Il permettait d'assurer une période de transition convenable pour la triple liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des hommes. Aux yeux de Maurice Allais, cette Union Atlantique ne devait pas être une pseudo entité dominée par les Etats-Unis, mais une fédération véritable organisée sur la base démocratique. Reprenant les termes du *Projet de Constitution* élaborée par Streit (1939, p. 315-324), Maurice Allais (1949d, p. 5) note que le pouvoir législatif comprendrait deux chambres « *l'une élue sur la base du Suffrage Universel, l'autre sur la base d'une représentation égale de chaque pays sur chaque tranche ou fraction*

² Jacques-Servan Schreiber en a également fait une longue analyse dans *le Monde* du 30 janvier 1949)

de tranche de moins de 25 millions d'habitants ». Sur cette base, l'Europe aurait ainsi la majorité à la fois dans les deux chambres. Par ailleurs, une telle initiative ne s'opposerait en rien à l'effort poursuivi par les européens en vue de mettre sur pied une fédération européenne. Bien au contraire, elle faciliterait sa mise en place en la transposant dans un plan plus vaste.

| Pays | Députés | Sénateurs |
|---------------------|---------|-----------|
| Australie | 7 | 2 |
| Belgique | 8 | 2 |
| Canada | 11 | 2 |
| Danemark | 4 | 2 |
| Etats-Unis | 129 | 10 |
| Finlande | 4 | 2 |
| France | 42 | 4 |
| Irlande | 3 | 2 |
| Italie | 44 | 4 |
| Norvège | 3 | 2 |
| Nouvelle Zélande | 2 | 2 |
| Pays-Bas | 8 | 2 |
| Royaume Uni | 47 | 4 |
| Suède | 6 | 2 |
| Suisse | 4 | 2 |
| Union Sud Africaine | 2 | 2 |
| TOTAUX | 324 | 46 |

Source : Streit (1939, p. 21), Allais (1949d, p. 5)

La fédération devient dès lors un ordre politique où les pouvoirs sont aussi décentralisés que possible. De ce fait, l'économique se trouve encastré³ dans le politique (et le culturel⁴) : « Notre tâche historique, c'est de faire politiquement l'Europe et de la faire sans délai, car sur le plan économique, la Fédération politique de l'Europe conditionne son union économique qui seule peut lui permettre de reconstruire ses ruines et de relever ses niveaux de vie » (Allais, 1949h, p. 15). Le principe fédéral stipule que la Communauté politique européenne ne doit être chargée que des tâches d'intérêt commun qu'elle seule peut mettre en œuvre efficacement. De ce fait, chaque membre devrait conserver toutes les compétences qui n'ont qu'un caractère national et qu'il est capable de gérer plus efficacement lui-même. Maurice Allais (1947c, p. 12) a précisé les droits à déléguer à l'Union fédérale (1° le droit de réglementer les conditions monétaires ; 2° le droit de légiférer en matière de commerce extérieur et intérieur ; 3° Le droit de légiférer en matière de mouvements de capitaux ; 4° le droit le droit de réglementer les conditions de production et de commerce des armements et de l'énergie atomique ; 5° le droit de réglementer les communications et de fixer les tarifs ; 6° le droit d'agir sur la répartition des rentes de rareté ; 7° le droit de lever des impôts nécessaires au fonctionnement de l'Union Fédérale ; 8° le droit de traiter toutes les questions économiques relatives aux groupes associés d'outre-mer ; 9° le droit général de superviser toutes les décisions économiques d'un état fédéré susceptible de répercussions sur les autres états fédérés) et les droits à laisser à chaque état (1° réglementation de certains produits nocifs ; 2° législation sociale ; 3° services et travaux publics d'intérêt local ; 4° Fiscalité,

³ Lors d'un Congrès des économistes de langue française, Maurice Allais faisait le constat suivant : « Il est vraiment désastreux de constater que quantités d'esprits croient encore que l'on peut préparer l'union politique en s'efforçant de réaliser l'union économique. Il n'y a pas, en fait, de pire erreur... L'union économique n'est réalisable que s'il y a fédération politique préalable » (1949f, p. 177).

⁴ Dans son ouvrage *L'Europe face à son avenir : que faire ?* Maurice Allais (1991, p. 19) précisera par la suite que « la réalisation d'une communauté économique décentralisée... ne peut réellement fonctionner que dans le cadre d'institutions politiques communes... Mais cet ordre politique ne peut être lui-même réalisé que si nous le fondons sur une réelle communauté culturelle » (1991, p. 19).

imposition sur les revenus ; 5° expériences collectivistes...). Les principes essentiels de cette répartition des pouvoirs sont simples : laisser à chaque Etat fédéré le maximum de liberté ; n'intervenir que pour les décisions susceptibles de créer des difficultés entre les Etats fédérés⁵.

Il ne s'agit donc pas de tout unifier de tout centraliser, mais tout au contraire de préserver toutes les diversités. C'est sur cette base que Maurice Allais sera amené plusieurs années plus tard à qualifier le Traité de Maastricht de « *tout à fait déraisonnable*⁶ » (1992, p. 9), puis à prendre position⁷ contre le projet de Constitution européenne (voir l'article paru dans *l'Humanité* du 26 mai 2005) et le Traité européen simplifié.

1. La démocratie économique

Afin de poser les bases inaliénables de l'Europe fédérale, Maurice Allais introduira un critère objectif, la démocratie. Ce point est longuement développé dans deux manuscrits intitulés *Les aspects économiques du fédéralisme et la démocratie et le totalitarisme*, rédigés respectivement en 1947 et 1950. Aux yeux de notre polytechnicien, la démocratie est beaucoup plus qu'une simple méthode politique (thèse défendue par Joseph Schumpeter dans son ouvrage *Capitalism, Socialism and Democracy*, 1947, p. 242). Dans les années 30, Clarence Streit notait déjà que la démocratie était « *un système que les hommes, groupés sur la base de l'égalité, ont établi pour sauvegarder leur liberté individuelle, c'est-à-dire qu'ils ont organisé le gouvernement du peuple, de telle sorte que leurs lois s'appliquent également à tous les individus ; ils ont organisé le gouvernement par le peuple ; tous ayant une part égale dans l'établissement des lois ; ils ont organisé le gouvernement pour le peuple, afin d'assurer également la liberté, au sens le plus large du terme, à chacun* » (1939, p. 26).

Pour Maurice Allais, la démocratie apparaît comme une lutte concurrentielle pour le pouvoir, organisée suivant une certaine règle du jeu, « *c'est la lutte concurrentielle pour le pouvoir avec tout ce que comporte une lutte effectivement concurrentielle : la liberté d'expression, le respect des personnes, une dispersion suffisante des pouvoirs, un ordre légal capable de faire respecter la loyauté de la compétition concurrentielle pour le pouvoir politique et le respect de la règle du jeu tant par le groupe au pouvoir que par les groupes minoritaires cherchant à y arriver* » (1950c, p. 570). La démocratie est ainsi un régime fondé sur la liberté de l'expression (liberté d'information et de discussion) et la défense des opinions (liberté de parole, liberté de réunion, liberté de la presse, liberté de la publication). Le respect des minorités et des personnes constitue un principe inaltérable. La persécution des minorités, même si elle est voulue par la majorité, ne saurait dès lors être regardée comme démocratique. L'équilibre des pouvoirs sous-entend la décentralisation du pouvoir (tout ce qui tend à disperser le pouvoir est favorable à la démocratie) et l'indépendance des pouvoirs économique et politique. Dès lors, « *seule une planification décentralisée, c'est-à-dire une planification concurrentielle de l'économie, est compatible avec la démocratie, et cela quel que soit le régime de la propriété, capitaliste ou collectiviste* » (1950c, p. 571). La démocratie est ainsi incompatible avec le planisme central, symbole de la concentration du pouvoir. Elle doit également se caractériser par l'absence de monopoles (en tant que groupes fermés ou

⁵ Les principes essentiels de la Fédération européenne rejoignent les caractères principaux de l'Union Atlantique, présentés par Streit (1939, p. 22).

⁶ Dans une note du 16 septembre 1992 rédigée pour *le Figaro*, Maurice Allais évoquait quatre raisons majeures et impératives de ne pas signer le Traité de Maastricht : des institutions antidémocratiques, une monnaie unique non viable et prématurée, un libre échangeisme générateur d'instabilité et de chômage, l'urgente nécessité d'une nouvelle réflexion sur la construction européenne.

⁷ Maurice Allais appelle au rétablissement explicite et solennel de la préférence communautaire, c'est-à-dire d'une protection raisonnable et appropriée de la Communauté européenne vis-à-vis de l'extérieur.

monopoles de classes) et le respect du droit de disposer des biens⁸. Par ailleurs, la démocratie ne peut avoir lieu que s'il y a un ordre légal susceptible de faire respecter la loyauté de la lutte concurrentielle. Le respect de la règle du jeu est ici primordial. Ce principe vaut aussi bien en politique qu'en économie. Ainsi sur le plan économique, « *le jeu de la concurrence exige un ordre légal capable de s'opposer efficacement aux tendances au monopole* » (1950c, p. 573).

C'est cette analogie du politique et de l'économique qui permet d'introduire le concept de démocratie économique. Cette dernière désigne « *un système où se trouve réalisée la répartition la plus égale possible des revenus parmi toutes celles qui ne compromettent pas la maximisation du revenu moyen réel, c'est-à-dire qui assurent la maximisation du rendement social* » (1947c, p. 2). La réalisation de la démocratie économique suppose la réalisation d'une double condition : d'une part la maximisation du revenu réel moyen et d'autre part, la réalisation d'une répartition la plus égale possible. Cette approche repose sur deux résultats importants. 1° La théorie démontre (Allais, 1943) que le revenu moyen réel est maximum dans le cadre d'une économie de marché à base de prix où s'affrontent suivant le principe concurrentiel les offres et les demandes d'entreprises gérées de manière autonome et libre. Un résultat qui s'applique tout aussi bien à une économie privée qu'à une économie collective des moyens de production. 2° La répartition la plus égale possible des revenus suppose la suppression de tout revenu qui ne soit pas en relation directe avec un effort fourni ou un service rendu. Il s'agit de supprimer les profits inflationnistes des monopoles et l'appropriation collective des rentes de rareté (notamment les rentes foncières et les intérêts purs des capitaux). Dans la mesure où l'on admet cette approche, Maurice Allais insistera sur les deux points suivants. D'une part, tout système économique doit être organisé selon le principe de la concurrence, c'est-à-dire fondé sur le libre choix des individus et l'autonomie de gestion des entreprises. Si l'économie concurrentielle est avant « *une technique économique* » qui conduit à un optimum de gestion, la stabilité des prix « *apparaît comme condition préalable et nécessaire de toute concurrence efficace* » (1946c, p. 2). D'autre part, l'intervention de l'Etat est nécessaire afin de supprimer les profits des monopoles et les rentes de rareté. Ce double résultat implique l'absence de tout privilège de classes ou de nationalité (possibilité de libre émigration et de libre immigration sur le plan international) et l'égalité des chances dans une économie concurrentielle. Il permet également à Maurice Allais d'introduire un nouveau concept : *le planisme concurrentiel*.

2. Le planisme concurrentiel

Ce nouveau concept occupera une place importante dans les travaux de notre ingénieur économiste. Dépassant l'opposition systématique entre les partisans de l'organisation concurrentielle et ceux de la planification centralisée, Maurice Allais (1947a, p. 1) considérait que le planisme concurrentiel conjugait à la fois « *les avantages fondamentaux d'une économie de marché et ceux d'une action consciente de l'Etat suivant un Plan en vue de la réalisation d'une économie à la fois plus efficace et plus juste* ».

Ce planisme concurrentiel devait être soigneusement distingué à la fois du laisser-fairisme et du planisme autoritaire. Le laisser-fairisme, rappelle Maurice Allais, a « *conduit les libéraux à la conception d'un monde imaginaire de concurrence parfaite, dans lequel les problèmes posés par la production, la répartition et l'adaptation de la production à la répartition se trouvaient résolus* » (1945b, p. 13). Leur erreur fondamentale fût ainsi de croire que cette image théorique était la représentation d'un ordre, auquel le régime existant était approximativement et suffisamment conforme. Sur le plan théorique, le laisser-fairisme a introduit deux biais : la représentation du régime juridique de la propriété et des contrats, régis

⁸ Maurice Allais part d'une décomposition du droit de propriété, en deux droits distincts, le droit de disposition et le droit au revenu.

par une sorte de droit naturel révélé par la Providence ; l'idéalisation d'une économie concurrentielle parfaite et le rejet de toute ingérence de l'Etat. Sur le plan pratique, le laisser-fairisme n'a jamais pu résoudre les cinq problèmes fondamentaux que sont l'organisation de la production ; la répartition des revenus consommables produits ; la promotion sociale des meilleurs ; la réalisation d'un ordre international à la fois efficace et équitable⁹ ; l'adaptation les uns aux autres des différents secteurs de l'économie. Dans le domaine de l'organisation de la production, les laisser-fairistes auraient associé le stimulant de la concurrence au jeu de l'intérêt personnel. Or, une telle relation ne serait aucunement justifiée. **Maurice Allais défend ici la thèse de l'existence d'une « économie concurrentielle organisée », chère à Léon Walras**¹⁰ (1909). L'intérêt, la liberté économique et la concurrence ne seraient pas les trois composantes harmonieuses d'une force économique et sociale qui conduirait automatiquement l'économie à l'optimum. « *Essentiellement bienfaisante, la concurrence est possible, mais elle n'est pas spontanée, ni automatique et elle ne peut nécessairement exister qu'organisée dans le cadre de la loi* » (1946c p. 1). Dans le domaine de la répartition, le laisser-fairisme aurait confondu optimum de gestion avec optimum de répartition. Certaines situations économiques (existence de monopoles, non prise en compte du problème du chômage, dégradation des conditions de travail par l'exploitation de l'homme par l'homme, présence de profits immoraux provenant de l'inflation) ont des conséquences sociales catastrophiques, lesquelles déconsidèrent l'idée même d'intérêt personnel. Dans le domaine de la promotion sociale, le laisser-fairisme aurait engendré une lutte entre les différentes classes sociales et la prédominance des élites industrielles et des affaires (au détriment des élites spirituelles de l'art et de la culture) en donnant la priorité aux besoins économiques. Si l'efficacité économique implique bien une économie de libre concurrence, la dimension économique ne serait qu'un des aspects de l'activité humaine. D'autres valeurs, tout aussi importantes, doivent être prises en considération. Dans le domaine international, le laisser-fairisme aurait amené les Etats à pratiquer des politiques autarciques et totalitaires. Certains déséquilibres auraient même contribué à l'exaspération des oppositions nationales et au développement du nationalisme. Enfin, dans le domaine de l'adaptation des différents secteurs, le laisser-fairisme, en abandonnant le régime monétaire aux banquiers et aux créateurs de crédit, se serait trouvé dans l'incapacité de prévoir ou de prévenir les fluctuations économiques et les crises financières.

La doctrine totalitaire a de son côté toujours attribué les maux dont souffre l'humanité au régime concurrentiel (Maurice Allais [1945b] associe la naissance du planisme à la débâcle du libéralisme). Rejetant l'organisation économique basée sur le principe de concurrence, les totalitaristes ont préconisé l'emploi d'une direction centralisée à toute l'économie. « *Toutes les fois qu'elle a eu la prédominance, l'action des planistes autoritaires s'est effectuée sans programme déterminé, sans vues générales ou à longue échéance. Seul le principe du recours en toute chose à l'autorité de l'Etat a été admis d'une manière universelle et permanente* » (1950b, p. 28). Sur le plan théorique, le totalitarisme repose sur l'idée qu'il existerait une

⁹ Dans une note intitulée *Les problèmes économiques et sociaux de l'heure et leur solution*, Maurice Allais (1848b, p. 1) rappellera que « *le problème de l'unité européenne... conditionne tout ordre international viable* ».

¹⁰ « *Ma tâche était lourde. La partie économique de la science sociale comprend en réalité trois sciences distinctes et par leur objet et par leur caractère: 1. L'économie politique pure ou l'étude des lois en quelque sorte naturelles et nécessaires, suivant lesquelles l'échange, la production, la capitalisation et la circulation de la richesse sociale tendraient à se faire sous un régime hypothétique de libre concurrence organisée (ce qui est tout autre chose que le simple laisser-faire); 2. L'économie sociale ou la recherche des lois morales qui devraient présider à sa répartition; et 3. L'économie politique appliquée ou la recherche des règles d'utilité suivant lesquelles devrait s'effectuer sa production. Or, j'estimais que, par le défaut de la première de ces trois sciences, le deux autres n'existaient pas* » (citation de Léon Walras tiré de son article « *Ruchonnet et le socialisme scientifique* », 1909, reproduit dans les *Oeuvres complètes*, vol VII, *Mélanges d'économie politique et sociale*, 1987, p. 507).

autorité centrale (des fonctionnaires tout puissants) capable de planifier, d'organiser et de diriger de manière efficace une économie complexe. Or, pour y parvenir il faudrait pouvoir connaître la vie, les goûts et les aptitudes de centaines de millions d'individus. Sur le plan pratique, le totalitarisme se révélerait aussi inefficace que le laisser-fairisme. Dans le domaine de l'organisation de la production, la planification centrale a engendré d'immenses gaspillages. En l'absence de prix exprimant la valeur (combinaison de rareté et d'utilité au sens walrassien) de chaque facteur de production, la réponse aux problèmes économiques ne pouvait être qu'arbitraire. Dans le domaine de la répartition, la planification centrale n'a jamais réussi à réaliser une équi-répartition des revenus. Seuls certains ont pu s'assurer des revenus anormaux et bénéficier d'activités fructueuses. Dans le domaine de la promotion sociale, le planisme central a substitué le jeu des intrigues politiques à celui du mérite, détruisant du même coup, la stabilité et le dynamisme de la société. Dans le domaine international, le planisme central aurait généré une forme de restriction aux échanges (protectionnisme et autarcie). Or le développement du commerce est une condition préalable à la création de richesses et au rapprochement des nations. Enfin, dans le domaine de la stabilité, le planisme central n'a jamais résolu les problèmes auxquels il se trouvait confronté. Il s'est contenté de les repousser, provoquant tôt ou tard de véritables raz de marée. Ce sont ces vagues menaçantes qui ont donné lieu, plus de 40 ans plus tard à la chute du mur de Berlin et à la dislocation de l'Union soviétique.

Face aux errements du laisser-fairisme et du totalitarisme, Maurice Allais proposera une troisième voie pour l'Europe, celle de la planification concurrentielle. Une solution pouvait être ainsi apportée aux cinq problèmes fondamentaux (gestion économique, répartition, promotion sociale, ordre international, stabilité). D'un point de vue idéologique, la planification concurrentielle consistait à concilier et à harmoniser les aspirations du libéralisme et du socialisme (Allais, 1949c)¹¹, les principes du libéralisme et la justice sociale inhérente au marxisme¹² (Allais, 1949b). Elle se confondait ainsi avec une autre dénomination, le « *socialisme concurrentiel* » (Allais, 1947e) et la promotion des élites de gauche. A l'image d'un Léon Walras, Maurice Allais n'hésitait pas à se qualifier de **social libéral ou de libéral social** : « *Nous sommes convaincus que l'idée concurrentiel a un immense avenir, mais notre conviction, chaque jour plus grande, est que seuls peuvent réussir à la mettre efficacement en œuvre les hommes dont les aspirations sociales sont dans leurs fondements mêmes celles des partis de gauche* » (1949c, p. 7). D'un point de vue pratique, la planification concurrentielle devait conjuguer à la fois « *l'action des mécanismes régulateurs indispensables à la maximisation du rendement social, réalisée par le jeu de la loi de l'offre et la demande dans le cadre d'une économie de marché, et une intervention systématique de l'Etat en vue de fins jugées rationnellement désirables, donc une action méthodique suivant un cadre général déterminé* » (1950b, p. 28). Cette nouvelle voie aboutissait dès lors à une affirmation paradoxale. Si l'intérêt individuel, guidé par la liberté économique, constituait bien le moteur, il ne fallait pas que cette liberté dégénère en anarchie. Il convenait de l'organiser par la loi dans un cadre juridique qui satisfasse à l'intérêt général. Pour Maurice Allais, la cause était donc entendue. La condition essentielle de la liberté économique, c'est l'autorité toute puissante de l'Etat, « *entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* » (1950b, p. 29). Par cette observation, Maurice Allais entendait bien fournir à l'Europe, les

¹¹ Dans un rapport présenté au 15^{ème} Congrès national de la Paix, Maurice Allais (1949c, p.1) écrivait les lignes suivantes : « *le problème de la conciliation du libéralisme et du socialisme constitue le problème essentiel de notre temps et ... faute de lui trouver une solution raisonnable qui puisse donner satisfaction à tous les esprits, seules les solutions extrêmes risquent de devoir s'imposer après des combats sans merci* ».

¹² « *Nous pensons quant à nous que [l'organisation économique et sociale] empruntera au libéralisme sa technique extraordinairement efficace de gestion décentralisée à base de prix concurrentiels et au marxisme son haut souci de justice sociale* » (1949c, p. 1).

bases d'une doctrine rénovatrice. Une troisième force internationale devait émerger et se placer entre le capitalisme laisser-fairiste et le collectivisme totalitaire (Allais, 1970).

3. Le modèle français mis à l'épreuve par l'Europe

En écrivant dès 1947 que l'organisation concurrentielle était compatible avec une « *planification des structures* » (1947a, p. 2) et en précisant le contenu de cette dernière (monnaie, crédit et changes, information, politique générale de l'investissement, urbanisme, sécurité sociale) ; Maurice Allais fût amené à proposer le terme de planisme concurrentiel qu'il oppose au « *planisme central* » ou « *planisme autoritaire* ». Cette terminologie mérite une attention particulière, notamment lorsqu'on la replace dans son contexte historique. Par l'usage de ce terme, Maurice Allais entendait :

- se désolidariser de la position très dogmatique de Friedrich Hayek (son refus catégorique de toute propriété collectiviste et de toute intervention de l'Etat). Ayant participé en avril 1947, aux côtés notamment de Milton Friedman, Ludwig von Mises, Friedrich Hayek, Frank Knight, Lionel Robbins, George Stigler à la réunion de la société du Mont Pèlerin, Maurice Allais refusera de signer le texte constitutif de la société (Diemer, 2007b). Il motivera ce refus en rappelant qu'il a toujours été partisan de la propriété collective toutes les fois où la structure économique d'un secteur ne pouvait pas se prêter à la concurrence (Allais 1946d, 1947d, 1948c). Maurice Allais (1950) fût d'ailleurs amené à défendre cette position en tant que Président d'une commission européenne sur les transports (Allais, 1964a, 1964b, 1965).

- introduire une distinction entre la technique économique utilisée (la concurrence) et le régime de propriété qui lui est associée. Si l'idée concurrentielle trouve son origine dans la propriété privée des moyens de production, il est impossible de prendre position contre la collectivisation des moyens de production. Maurice Allais (1949c, 5) avancera deux arguments pour légitimer ce constat. D'une part, « *la collectivisation offre sur le plan social de la répartition de nombreux avantages* ». D'autre part, l'inefficacité de la collectivisation n'est « *en aucune façon prouvée scientifiquement*¹³ ». Dès lors, les faits seuls peuvent nous apporter localement (afin de ne pas compromettre la marche forcée de l'Europe) les preuves désirées : « *En fait, seule une expérience effective pourrait montrer si, dans l'état actuel de notre éducation politique, le régime de la propriété collective des moyens de production est, ou non, plus favorable au fonctionnement d'une économie concurrentielle qu'un régime de propriété des entreprises* » (1945b, note de bas de page 19, p. 34).

- replacer à sa juste place l'héritage des classiques et des néoclassiques tout en battant en brèche la pensée « *dirigiste keynésienne et néo-keynésienne* » (Allais, 1952, p. 4). A la suite de la grande dépression de 1929 et de la 'débâcle libérale', cette nouvelle science des « quantités globales » commençait à séduire une grande partie des gouvernements occidentaux. Si Maurice Allais avait plébiscité la *Théorie Générale de l'Emploi de l'intérêt et de la monnaie* (1936) de John Maynard Keynes, il ne pouvait accepter son interprétation et sa mise en œuvre (intervention tout azimut de l'Etat dans l'activité économique), toutes deux contredites par les faits : « *On peut dire de la théorie keynésienne qu'elle n'est vraie que dans la mesure où elle reprend et développe des résultats déjà connus par les classiques, et que, là où elle est effectivement originale, elle est controuvée par les faits. Il ne nous paraît pas inutile de signaler qu'un tel jugement, si extrême qu'il puisse paraître à première vue, a été partagé par un des plus éminents keynésiens d'aujourd'hui dans une conversation particulière que nous avons eue avec lui récemment. Il nous a même précisé que ce fût certainement une chance pour nous que de n'être venu à la science économique qu'après*

¹³ Dans le cas de l'économie soviétique et du planisme autoritaire, la collectivisation des moyens de production engendre une situation d'inefficience (Allais, 1950d).

1940 et d'avoir échappé à l'influence si séduisante de la pensée keynésienne » (Allais, 1952, note de bas de page 5, p. 5). Si l'Etat devait intervenir dans l'économie, ce ne pouvait être qu'à la suite de preuves scientifiques irréfutables. Or, seul le théorème du rendement social (Allais, 1945a) permettait d'apporter des arguments décisifs à cette question. L'Etat ne pouvait intervenir dans l'économie que par l'intermédiaire des entreprises publiques (cas des rendements croissants). L'interventionnisme keynésien se traduirait irrémédiablement par un endettement public massif, source d'inflation lorsqu'il est financé par émission de monnaie.

- distinguer les économies à planification centrale (économies planifiées proprement dites) des économies comportant un plan. Pour éviter toute confusion, Maurice Allais appellera « *économies planifiées, non toutes les économies comportant un plan, mais les seules économies où toutes les opérations de la vie économique tendent à être dirigées par une autorité centrale. Le planisme, ou dirigisme centralisé, réglementant par une planification centrale tout le système de la production et de la consommation s'oppose au dirigisme concurrentiel, organisant la liberté économique dans le cadre de la loi* » (1945b, note de bas de page 4, p. 16). Par cette distinction, Maurice Allais (1947a, p. 1) entendait ainsi faire du Plan, une « *idée force* », dans la diffusion de ses travaux, mais également, rappeler que le planisme continuait à gagner continuellement du terrain (Myrdal, 1960 ; Shonfield, 1967) au point que, « *de nos jours, il ne se trouve plus guère sur la surface du globe un seul groupement politique qui, sous prétexte d'appliquer la raison à l'organisation de la société, ne veuille confier à des organismes centralisés la plupart des activités humaines et façonner délibérément la société dans chaque détail* » (1945b, p. 17)

On peut affirmer aujourd'hui que ce dépassement des clivages traditionnels a symbolisé le capitalisme français des années 60. Maurice Allais n'est d'ailleurs par étranger à ce modèle que les Etats-Unis nous ont tant envié¹⁴. Rappelons pour mémoire, que Maurice Allais a enseigné l'économie générale à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il a ainsi formé un grand nombre de capitaines d'industries (responsables d'entreprises privées et publiques) et de hauts fonctionnaires de l'Etat au calcul économique, à l'économie industrielle et à la gestion du risque. Les années 60 constituent la période phare de l'ingénieur économiste. Par ailleurs, le capitalisme français, associé à partir de 1946 au système d'interventions et d'incitations sélectives de hauts commissaires (Commissariat au Plan), était incompatible avec les principes du Traité de Rome (1958). La RFA, principal partenaire de la France dans le Marché Commun, s'était montrée fort réservée à l'égard de ce système. Aux yeux de son chancelier, Ludwig Erhard, la Communauté Economique Européenne devait être avant tout un instrument du libéralisme économique, une zone de libre échange conduisant à l'économie sociale de marché, et non le réceptacle des idées de hauts fonctionnaires : « *Personne ne voudra prétendre que ces trois premiers plans ont mis la France sur des fondations vraiment saines. C'est seulement depuis que la France a introduit et imposé, sous un gouvernement fort, des méthodes et des principes de l'économie de marché selon des conceptions claires de l'ordre économique, c'est seulement depuis lors que sa guérison est intervenue* » (1963, p. 20). Ce sentiment, largement partagé par Maurice Allais (1949f), avait déjà amené ce dernier à attribuer l'inefficience de l'économie française à son organisation planificatrice et autoritaire, initié : « *Le second facteur qui, à notre avis, permet d'expliquer pour une grande part la supériorité d'efficience actuelle des Etats-Unis, c'est l'organisation concurrentielle à base de prix de marché extrêmement favorable à la production, qui caractérise l'économie américaine alors l'économie française étouffe dans bien des secteurs,*

¹⁴ Le Président Kennedy, lors de sa conférence de presse du 2 mai 1962 (soit quatre ans après le rapport Baum) précisa qu'il avait demandé au Council of Economics Advisors « *d'étudier en particulier le cas de la France qui jouissait d'une vitalité économique assez extraordinaire* » (Shonfield [1967], p. 74) afin d'y trouver les raisons et les remèdes de la faible croissance économique des Etats-Unis.

dans le carcan d'une planification centrale et autoritaire dont les méfaits ne devront jamais être dénoncés avec trop de force » (1949f, p. 191).

Afin d'éviter l'isolement de la France au sein de l'Europe mais également de faire accepter l'idée d'une planification européenne, les planificateurs français décidèrent d'apporter plus de réalisme et moins d'arrière plan politique à leurs modèles (Massé, 1959, 1965). La notion de planification indicative fût ainsi progressivement abandonnée au profit de celle de programmation (Diemer, 2008b). La planification mettait ainsi davantage l'accent sur les notions de prospective et de prévisions économiques (recueil, analyse et traitement de l'information). Le modèle français mais également le Traité de Rome pouvaient dès lors réunir *une philosophie inspirée du principe de l'économie de marché et des dispositions inspirées de l'économie du Plan* (Diemer 2007a). Ce choix ne pouvait que conforter les positions de notre futur prix Nobel de Sciences économiques.

II. L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

De l'Europe fédérale, il n'y a qu'un pas à faire pour aborder la question de l'intégration économique et monétaire de l'Europe. Maurice Allais rappelle que l'objectif final de la Communauté Européenne (CE) a toujours été de réaliser une « *totale liberté des mouvements de marchandises, des services et des capitaux, et des personnes à l'intérieur du grand marché européen* » (1991, p. 73). Cette foi dans la liberté économique était déjà présente dans deux articles rédigés en 1949, « *La Conférence européenne de Westminster et les problèmes économiques de l'Europe* » (1949e) et « *Les problèmes sociaux posés par l'union économique de l'Europe et leurs solutions* » (1949g).

La Conférence de Westminster a fait germer des idées qui ont fait leur chemin. Maurice Allais (1949e, p. 22) reviendra tout particulièrement sur la liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ; la suppression des restrictions quantitatives et la disparition des droits de douane à l'intérieur de l'Europe ; la mise en place d'une monnaie européenne unique ; la nécessité d'une délégation d'un certain nombre de pouvoirs économiques du plan national au plan européen et la création d'un Comité économique et social européen (ayant pour tâche de formuler des revendications en vue de l'unification progressive de l'économie européenne).

Tout en insistant sur le bien fondé de ces mesures, Maurice Allais est conscient que l'union de l'Europe soulèvera de nombreux problèmes sociaux. Ces problèmes correspondent à la crainte des peuples riches de voir leurs niveaux de vie moyens compromis par la réalisation de l'Europe, à la crainte des travailleurs des pays à salaires réels élevés de voir leurs niveaux de salaires abaissés et à la crainte de l'ensemble des classes laborieuses de voir mettre en œuvre une politique économique de laisser-faire. La vague de libéralisation entraînera des conséquences politiques et sociales importantes. D'une part, il est difficile d'envisager une mobilité des personnes en Europe tant qu'une politique commune d'immigration, de naturalisation et d'asile politique n'aura pas été définie. Pour Maurice Allais (1994, p. 27), la question de l'immigration en provenance des Pays de l'Est, des ex-Républiques soviétiques, de l'Afrique noire et des pays du Sud-est asiatique « *dominera tout l'avenir prévisible* » de l'Europe. D'autre part, « *il est probable, note Maurice Allais, qu'une libéralisation [des facteurs de production] entraînera un chômage nettement plus élevé que le chômage technologique normal observé dans le passé. Un doublement de ce chômage technologique nous paraît assez vraisemblable* » (1949g, p. 689).

Maurice Allais proposera d'accompagner cette transformation 'douloureuse' de l'Europe par des mesures adéquates (allocations chômage suffisantes, rééducation professionnelle des chômeurs, primes pour faciliter les changements de profession et de résidence...). Il recensera

même un certain nombre de principes directeurs susceptibles d'éviter sur le plan social tout désordre insupportable. Il s'agit en l'occurrence de *principes d'ajustement* (libéralisation immédiate des mouvements de personnes là où c'est possible, libéralisation dans un délai de quelques mois des restrictions quantitatives des mouvements de marchandises, libéralisation dans un délai de quelques années des mouvements de capitaux) ; de *principes de répartition* (chaque peuple devrait être garanti des risques qu'il est susceptible de courir, les mesures prises ne devront en aucun cas avoir pour effet d'abaisser les niveaux de salaires réels, la mise en place d'une planification concurrentielle car le système concurrentiel basé sur des prix de marchés n'est pas toujours avantageux à l'ensemble des travailleurs européens) et de *principes de mises en œuvre* (les nouvelles spécialisations et localisations industrielles devront se faire sur la base des indications des prix de marchés, l'Europe ne saurait être confiée totalement à l'ajustement brutal et automatique des mécanismes du marché, certains pouvoirs pourraient être donnés à une autorité internationale afin de juger les requêtes des Etats).

Par la suite, Maurice Allais (1981, 1989) précisera que l'intégration économique des différents Etats européens ne peut être réalisée que sur la base d'une économie de marchés fondée sur la recherche décentralisée des surplus¹⁵ réalisables et pour l'essentiel sur la propriété privée dans un cadre institutionnel approprié. Dans une économie de marchés, le prix des biens et des services est fixé par la loi de l'offre et de la demande. Ainsi, celui qui désire vendre au prix du marché, trouvera toujours un acheteur et celui qui souhaite acheter au prix du marché trouvera toujours un vendeur. En se focalisant sur la loi de l'offre et la demande et le système concurrentiel, Maurice Allais n'évoque cependant qu'une condition d'existence et d'efficacité du marché. Or, le marché ne se limite pas à la loi de l'offre et de la demande, il existe trois autres conditions d'existence : le droit de propriété, la théorie de la valeur et la monnaie. L'articulation marché - droit de propriété insiste sur le fait que le droit de posséder a pour conséquence nécessaire le droit de disposer des biens que l'on possède ; de les transmettre (soit à titre onéreux, soit à titre gratuit) ; de les échanger ; de les vendre ou de les donner (entre vifs ou par testament). Le droit de posséder place dans le commerce toutes les richesses qui sont l'objet du droit de propriété, lequel implique *la liberté de vendre et la liberté d'acheter*. La théorie de la valeur s'appuie quant à elle sur deux faits primitifs et scientifiques, l'utilité et la rareté. Un bien n'a de la valeur que s'il est utile. Cependant, cette condition n'est pas suffisante, il faut également que le bien soit rare. La monnaie est enfin une condition d'extension du marché. Ce sont les contrats de vente et d'achat qui ont officialisé la monnaie en tant que moyen de paiement, et donc permis l'extension du marché. L'intervention de la monnaie a par ailleurs donné aux transactions économiques certains caractères maintenant bien établis (grande précision, sécurité...). De la même manière,

¹⁵ La théorie générale des surplus occupe une place importante dans les travaux de Maurice Allais. Elle renvoie directement à la question de l'équilibre général. Deux périodes charnières peuvent être distinguées. La première période (1941 – 1966) s'articule autour des deux œuvres principales - « *A la recherche d'une discipline économique : l'Economie pure* » (1943) et « *Economie et intérêt* » (1947). Maurice Allais s'est focalisé sur le modèle walrassien d'une économie de marché où l'équilibre économique général est défini à partir d'un système unique de prix « *correspondant à l'égalité en valeur de toutes les désirabilités et de toutes les efficacités relatives dans les secteurs de la consommation et de la production et pour lequel il y a équilibre de toutes les offres et de toutes les demandes, le passage de la situation initiale à la situation d'équilibre se faisant en une seule fois* » (1994, p. 45). La période (1967 - à nos jours) a contribué à l'élaboration et au perfectionnement d'une théorie nouvelle de la dynamique économique en termes réels. Cette théorie repose sur les concepts de surplus distribuable, de perte, de surfaces d'efficacité maximale et d'égale perte. L'équilibre général est alors défini comme une situation où il n'existe aucun surplus réalisable, le concept de prix passe ainsi au second plan. Maurice Allais opposera son modèle d'une économie de marchés au modèle traditionnel (walrassien) de l'économie de marché.

l'efficacité du marché ne se limite pas à la seule concurrence¹⁶. Il existe trois autres conditions : l'information, les coûts de transaction et l'organisation. Le marché n'est pas un modèle d'équilibre abstrait mais bien un processus de transmission des informations et des connaissances (par l'intermédiaire des prix). Les individus sont les seuls à même de recevoir et de produire les informations nécessaires à leurs besoins. Ils peuvent donc créer des situations asymétriques et donc nuire à l'efficacité du marché. La présence de coûts de transaction nous rappelle que l'accès à un marché n'est jamais gratuit. L'entreprise qui souhaite vendre un bien, doit faire une étude de marché, créer un réseau de distribution, payer des intermédiaires. Le consommateur qui souhaite acheter un bien, doit passer du temps à rechercher le meilleur rapport qualité-prix, à trier les différentes informations, à se rendre sur les différents lieux de vente... Enfin, si le marché peut effectivement émerger de façon spontanée (réponse à un besoin latent), il doit être avant tout organisé et régulé. Le marché, en tant qu'institution, repose sur un ensemble de mécanismes de *coordination*, de *contrôle* et de *sanctions*¹⁷ visant à garantir son efficacité et son efficacité.

Les conditions d'existence et d'efficacité étant posées, il est possible d'aborder la question de la formation des prix. Dans les travaux de Maurice Allais, le prix du marché correspond à « *une espèce de compromis permettant un partage des surplus réalisés* » (1991, p. 76). En d'autres termes, dans une économie concurrentielle, « *les prix correspondant à la maximisation du rendement social*¹⁸ *se forment automatiquement par le simple jeu des offres et des demandes concurrentes* » (1945a, p. 43). Le principe de l'offre et la demande constituerait ainsi le facteur décisif de toute organisation économique, et le processus de détermination des prix ne saurait se concevoir en dehors du mécanisme concurrentiel¹⁹. Selon Maurice Allais, le principe de l'offre et de la demande s'appliquerait également à la détermination des rémunérations et des salaires. Les observations tendraient effectivement à montrer qu'il n'y a pas d'autre critère objectif pour déterminer un salaire juste que celui de l'égalisation de l'offre et la demande. Ce processus d'échange est intimement lié à la théorie de la valeur. Chaque catégorie de travail est en effet rémunérée en fonction de son utilité et sa rareté. Si l'offre de travail des salariés est supérieure à la demande de travail des entreprises, c'est que le salaire réel est trop élevé, si l'offre de travail des salariés est inférieure à la demande de travail des entreprises, c'est que le salaire réel est trop faible. C'est donc le marché qui serait le meilleur critère pour fixer les salaires. Ce résultat amènera Maurice Allais à formuler les trois remarques suivantes. 1° La fixation de salaires minima destinée à protéger les plus défavorisés n'aurait d'autre effet que d'aggraver leur sort en les condamnant au chômage. Anticipant à la fois l'existence d'une trappe à chômage et d'une dualité du marché du travail, Maurice Allais en conclut que les salaires réels trop élevés des uns ne sont possibles qu'au prix du chômage des autres. 2° Une solution efficace pour remédier au problème de l'insuffisance de certains salaires réels, consisterait à attribuer par l'intermédiaire

¹⁶ Dans son ouvrage *Economie pure et rendement social* (1945), Maurice Allais est revenu sur cette question en dissociant une économie à deux secteurs, le secteur différencié (correspondant aux industries dont la technique optimum de production est réalisée par la juxtaposition d'entreprises différenciées, généralement de même taille) et le secteur non différencié (correspondant aux industries dont la technique optimum de production est réalisée par une entreprise unique).

¹⁷ D'une certaine manière, on peut affirmer que Maurice Allais a abordé la question de l'organisation du marché en remplaçant ce dernier dans un cadre institutionnel (la loi).

¹⁸ Le théorème du rendement social montre que, pour un équipement matériel donné, « *l'état économique socialement optimum, correspond à l'existence d'un système de prix concurrentiel, et que les déterminations des techniques de production doivent être effectuées compte tenu de ce système de prix* » (1945, p. 38).

¹⁹ Dans son ouvrage *Economie pure et rendement social* (1945), Maurice Allais précise que l'étude théorique montre qu'un tel système de prix est la solution d'un système comportant un nombre extrêmement grand d'équations simultanées dont la forme reste indéterminée. Dès lors, « *seule une résolution expérimentale, à l'aide du mécanisme concurrentiel, peut et doit être envisagée* » (1945, p. 44).

de la Sécurité Sociale de chaque pays, une allocation directe aux intéressés chaque fois que leur rémunération sur le marché est inférieure au minimum considéré comme éthiquement souhaitable dans les pays concernés. 3° Enfin, il ne faut pas subordonner la réalisation de l'Union économique et monétaire à l'uniformisation préalable des salaires réels. Un tel choix provoquerait un chômage massif dans les pays les plus défavorisés de l'Europe eu égard à leur moindre développement. Il convient au contraire de rendre possible un alignement progressif par le haut des salaires réels grâce à une augmentation des productivités (formation du capital humain) et par suite des niveaux de vie.

Si le marché – via le principe de l'offre et de la demande et le mécanisme concurrentiel – doit favoriser l'efficacité de l'économie européenne, Maurice Allais est néanmoins conscient des limites de ce postulat. D'une part, la libéralisation des échanges n'est possible que « *dans le cadre d'ensembles régionaux, groupant des pays économiquement et politiquement associés, de développement économique comparable, tout en assurant un marché suffisamment large pour que la concurrence puisse s'y développer de façon efficace et bénéfique* » (2005b, p. 87). Ce que l'on qualifie aujourd'hui de mondialisation des échanges peut créer des dommages irréparables en matière d'emplois, de croissance et de spécialisations industrielles (Allais, 1999a et 1999b). La mise en place d'un système protecteur modéré mais efficace sera donc jugée désirable à chaque fois que ce fera sentir le besoin de stabiliser et de sécuriser certains fondamentaux. L'Europe pourrait ainsi avoir recours à la préférence communautaire lorsque des pays ont des conditions de production nettement plus favorables (coûts de la main d'œuvre très bas) que celles existantes en Europe ou lorsque les prix sur les marchés agricoles internationaux sont instables. Selon Maurice Allais, un objectif raisonnable serait que par des mesures appropriées et pour chaque produit ou groupe de produits un pourcentage minimal de la consommation communautaire soit assuré par la production communautaire. « *La valeur moyenne de ce pourcentage pourrait être de l'ordre de 80%* » (2005b, p. 87). D'autre part, la mise en œuvre d'une économie de marchés décentralisée et de propriété privée peut s'avérer très délicate pour des pays qui décideraient d'intégrer l'Union économique et monétaire. Ce message, qui s'adresse tout particulièrement aux Pays de l'Est et aux différentes phases de l'élargissement européen, s'appuie sur un constat évident : « *la phase de transition à une économie de marchés peut entraîner à son début l'inflation, le chômage, les inégalités indues mal supportées, et bien d'autres difficultés, que seul un fonctionnement efficace des marchés pourra éliminer avec le temps* » (1991, p. 28).

Tableau 1 : Taux de chômage des 10 pays qui ont intégré l'UEM en 2004²⁰ et 2007²¹

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Bulgarie | | | | | 16.4 | 19.5 | 18.1 | 13.7 | 12 | 10.1 | 9.0 | 6.9 |
| Rép. Tchèque | | | 6.4 | 8.6 | 8.7 | 8.0 | 7.3 | 7.8 | 8.3 | 7.9 | 7.1 | 5.3 |
| Estonie | | 9.6 | 9.2 | 11.3 | 12.8 | 12.4 | 10.3 | 10.0 | 9.7 | 7.9 | 5.9 | 4.9 |
| Lettonie | | | 14.3 | 14.0 | 13.7 | 12.9 | 12.2 | 10.5 | 10.4 | 8.9 | 6.8 | 5.9 |
| Lituanie | | | 13.2 | 13.7 | 16.4 | 16.5 | 13.5 | 12.4 | 11.4 | 8.3 | 5.6 | 4.3 |
| Hongrie | 9.6 | 9.0 | 8.4 | 6.9 | 6.4 | 5.7 | 5.8 | 5.9 | 6.1 | 7.2 | 7.5 | 7.2 |
| Pologne | | 10.9 | 10.2 | 13.4 | 16.1 | 18.2 | 19.9 | 19.6 | 19 | 17.7 | 13.8 | 9.6 |
| Roumanie | | 5.3 | 5.4 | 6.5 | 7.2 | 6.6 | 8.4 | 7.0 | 8.1 | 7.2 | 7.3 | 6.7 |
| Slovénie | 6.9 | 6.9 | 7.4 | 7.3 | 6.7 | 6.2 | 6.3 | 6.7 | 6.3 | 6.5 | 6.0 | 4.7 |
| Slovaquie | | | 12.6 | 16.4 | 18.8 | 19.3 | 18.7 | 17.6 | 18.2 | 16.3 | 13.4 | 11.3 |

Source : Eurostat (février, 2008)

²⁰ République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovénie, Slovaquie.

²¹ Bulgarie et Roumanie.

Tableau 2 : Taux d'inflation (IHPC) des 10 pays qui ont intégré l'UEM en 2004 et 2007

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------|-------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|
| Bulgarie | - | 18.7 | 2.6 | 10.3 | 7.4 | 5.8 | 2.3 | 6.1 | 6.0 | 7.4 | 7.6 |
| Rép. Tchèque | 8.0 | 9.7 | 1.8 | 3.9 | 4.5 | 1.4 | - 0.1 | 2.6 | 1.6 | 2.1 | 3.0 |
| Estonie | 9.3 | 8.8 | 3.1 | 3.9 | 5.6 | 3.6 | 1.4 | 3.0 | 4.1 | 4.4 | 6.7 |
| Lettonie | 8.1 | 4.3 | 2.1 | 2.6 | 2.5 | 2.0 | 2.9 | 6.2 | 6.9 | 6.6 | 10.1 |
| Lituanie | 10.3 | 5.4 | 1.5 | 1.1 | 1.6 | 0.3 | - 1.1 | 1.2 | 2.7 | 3.8 | 5.8 |
| Hongrie | 18.5 | 14.2 | 10.0 | 10.0 | 9.1 | 5.2 | 4.7 | 6.8 | 3.5 | 4.0 | 7.9 |
| Pologne | 15.0 | 11.8 | 7.2 | 10.1 | 5.3 | 1.9 | 0.7 | 3.6 | 2.2 | 1.3 | 2.6 |
| Roumanie | 154.8 | 59.1 | 45.8 | 45.7 | 34.5 | 22.5 | 15.3 | 11.9 | 9.1 | 6.6 | 4.5 |
| Slovénie | 8.3 | 7.9 | 6.1 | 8.9 | 8.6 | 7.5 | 5.7 | 3.7 | 2.5 | 2.5 | 3.8 |
| Slovaquie | 6.0 | 6.7 | 10.4 | 12.2 | 7.2 | 3.5 | 8.4 | 7.5 | 2.8 | 4.3 | 1.9 |

Source : Eurostat (février, 2008)

Si l'intégration économique constitue une étape décisive dans la construction européenne, Maurice Allais a toujours considéré qu'elle ne pouvait être parachevée sans la création d'une monnaie. Dès 1949, on pouvait ainsi lire les phrases suivantes : « *Le problème monétaire était un des plus importants et pour l'avenir immédiat certainement le plus important car il conditionne tous les autres. La résolution qui a été adoptée [à la Conférence de Westminster] préconise la libre convertibilité des monnaies européennes, après une période de transition au cours de laquelle les taux de change actuels sont révisés et les demandes de changes limitées aux transactions courantes. Une telle solution implique essentiellement le maintien d'un contrôle des changes vis-à-vis des pays extra européens. Le but final est la création d'une monnaie unique pour toute l'Europe* » (1949e, p. 6). Si la monnaie unique est une condition nécessaire d'une véritable union économique, Maurice Allais focalisera son attention sur les différents enjeux liés à sa création et sa circulation.

Tout d'abord, la gestion de la monnaie européenne et la mise en œuvre de la politique monétaire commune doivent être confiées à la Banque Centrale Européenne (BCE) dont l'objectif principal est d'assurer une stabilité raisonnable des prix nominaux exprimés en euros correspondant à un taux de hausse annuelle de l'ordre de 2% du niveau général des prix européens. Selon Maurice Allais, c'est cette stabilité qui a constitué un facteur essentiel de la prospérité de l'Allemagne Fédérale et qui protégera l'économie européenne des tensions inflationnistes (Allais, 1969). Mais pour cela, la Banque Centrale Européenne doit être indépendante du pouvoir politique, qu'il soit national²² ou européen. « *La Banque Centrale Européenne devrait avoir le contrôle absolu et la responsabilité entière et indivisible de la politique monétaire européenne, excluant absolument toute possibilité de transfert partiel de pouvoir aux Banques Centrales nationales...* » (1991, p. 84). C'est grâce à de telles mesures qu'aujourd'hui, aucun Etat européen n'est en mesure de financer ses déficits publics par une création monétaire (politique keynésienne, longtemps combattue par Maurice Allais). Dorénavant, un Etat peut financer son déficit budgétaire en faisant appel à l'épargne publique. Il s'agit notamment d'une émission de titres (bons du trésor) sur le marché financier. Si Maurice Allais est un partisan de l'Euro, il n'hésitera pas à prendre ses distances avec les décisions des autorités monétaires européennes. L'instauration d'une monnaie unique, le 1^{er} janvier 1999, constituait à ses yeux une « *exigence réellement exorbitante... et totalement inacceptable* » (1994, p. 43).

Ensuite, la mise en circulation de l'euro devra être accompagnée de véritables réformes pour viabiliser l'intégration monétaire. Selon Maurice Allais, l'économie mondiale reposerait

²² Les récents propos du chef de l'Etat français, Nicolas Sarkozy, fustigeant un euro trop élevé et une politique monétaire trop restrictive, illustrent les difficultés auxquelles est confronté le président de la BCE, Jean-Claude Trichet.

aujourd'hui sur de gigantesques pyramides de dettes (la position financière nette des Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde est débitrice de 2100 milliards de \$, les déficits courants cumulés dépassent les 6000 milliards de \$). De là résultent une situation potentiellement instable et la multiplication des crises financières depuis le début des années 70 (de 1971 à 2008, l'économie mondiale a enregistré près de 25 crises financières).

L'origine des crises financières est liée à trois mécanismes (Boyer, Dehove, Pihon, 2004). Le premier est spécifique aux marchés financiers qui sont des marchés de promesses (la valeur d'un actif financier dépend de l'évaluation par un agent d'un flux de revenus futurs), frappés d'incertitudes majeures. Face à l'incertitude, les agents doivent se donner des procédures, des règles ou des conventions pour évaluer les taux d'intérêt, la croissance anticipée, la prime de risque... Deux méthodes peuvent être utilisées : (i) procéder à sa propre analyse de la valeur; (ii) observer l'évaluation des autres (logique de mimétisme). Dans ce dernier cas, un modèle de contagion financière peut voir le jour et engendrer une bulle spéculative. Le deuxième mécanisme concerne le caractère procyclique de la prise de risque. La prime de risque mesure l'écart entre le prix de marché et la valeur fondamentale d'un actif. Durant la phase d'expansion, les agents bancaires et financiers auraient tendance à prendre plus de risques (car les risques sont faibles) alors que durant la phase de récession, ils auraient tendance à surévaluer les risques. La prise de risque procyclique expliquerait ainsi l'alternance de phases d'euphorie et de stress au cœur de la crise financière et des marchés (crédit, actif financier, actif immobilier...). Les comportements des agents économiques exerceraient un effet déstabilisateur, amplifiant de ce fait les cycles économiques (on parle d'accélérateur financier). Le troisième mécanisme repose sur l'interdépendance des marchés. Tout déséquilibre intervenant sur un marché entraîne une crise sur les autres marchés. A la suite de la globalisation financière et de la logique des 3 D (déréglementation, désintermédiation, décloisonnement), ce processus de contagion financière a désormais une dimension mondiale. Les différents marchés (crédit, actions, obligations, immobilier...) se trouvent irrémédiablement liés. On parle également de risque systémique. Ces soubresauts des marchés sont généralement aggravés par le comportement mimétique des agents financiers, la perte de mémoire des précédents événements ou l'excès d'optimisme de certains acteurs (les 5 milliards d'€ de pertes de la Société générale survenus début 2008, mettent en cause l'excessive confiance en soi des traders).

Les crises financières sont d'autant plus graves que tous les risques tendent à se concentrer sur les banques. Pour mieux comprendre ce phénomène, il suffit de revenir sur la crise récente des *subprime* (2006-2008). Cette crise a pour origine des prêts accordés aux ménages américains présentant de trop faibles garanties pour accéder aux emprunts normaux dits *prime*. En 2006, ce type de crédits représentait près de 45% des nouveaux prêts hypothécaires. Dans ce système, tout le monde y trouvait son compte. Les ménages les moins solvables étaient séduits par une politique bancaire qui leur permettait d'accéder à la propriété (cette politique tablait sur des remboursements faibles durant les premières années, puis un alourdissement progressif de la charge de la dette). Les conseillers financiers et immobiliers empochaient des commissions importantes. Les établissements bancaires sortaient ces créances « douteuses » de leur actif pour les convertir en titres vendus sur les marchés financiers (c'est ce que l'on nomme la *titrisation*). Des investisseurs achetaient ces titres qui offraient des rémunérations élevées. Toutefois, la machine commença à se gripper au 4^{ème} trimestre 2006. Un nombre croissant de ménages ne pouvant faire face à leurs échéances, les taux de défaut sur les prêts dits *subprime* augmentèrent dans des proportions importantes. Certains ménages furent ainsi amenés à revendre leur bien immobilier sur le marché désormais en pleine déprime. Au 1^{er} trimestre 2007, ce fût le tour des établissements spécialisés qui s'étaient trop engagés sur ces produits. Près d'une vingtaine d'établissements durent fermer leurs portes.

La crise prit une nouvelle dimension au cours de l'été 2007, lorsque deux fonds spéculatifs (*hedges funds*) de la banque d'investissement Bear Stern furent incapables de faire face aux demandes de retrait de leurs déposants et que leurs créanciers refusèrent de reconduire leurs crédits. Bien qu'il n'y ait pas d'équivalent du marché des *subprime* en Europe, les banques européennes qui avaient pris de nombreuses positions sur des titres adossés à du *subprime*, furent également touchées. Deux banques allemandes, IKB et SachsenLB, ne durent leur salut²³ qu'aux lignes de crédits dégagées par la banque publique allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau (soit près de 9 milliards d'€) et un groupe de banques régionales – Landesbanken (soit plus de 17 milliards d'€). Unedernière étape fût enfin franchie durant le mois d'août 2007. La crise des *subprime* se transforma en crise de liquidité (le taux au jour le jour passa de 4 à 4.7%). La disparition de toute transaction sur certains segments du marché de la titrisation aux Etats-Unis conduisit à une absence de prix de référence et à une illiquidité quasi totale des actifs figurant dans les portefeuilles des fonds. Le 10 août 2007, BNP-Paribas, leader français bancaire, annonça la suspension temporaire du calcul de la valeur liquidative de trois fonds²⁴ composés d'*Asset Backed Securities* (ABS), des titres adossés à des portefeuilles de créances, notamment hypothécaires – *Parvest Dynamics ABS, BNP Paribas ABS Euribor, BNP Paribas ABS Eonia*. En septembre 2007, ce fût au tour de l'Angleterre d'entrer dans la tourmente. La Northern Rocks, 5^{ème} banque anglaise de crédit hypothécaire (77% de ses actifs étaient des prêts immobiliers, la moitié concernait des particuliers), commença à éprouver des difficultés importantes pour se refinancer sur les marchés. Elle n'eut d'autre choix que de se tourner vers la Banque d'Angleterre (la BoE) qui lui accorda un financement d'urgence²⁵. Les banques centrales américaine, européenne²⁶, japonaise... furent ainsi amenées à prêter largement aux banques commerciales (respectivement 35 milliards de dollars ; 95 puis 61 milliards d'euros sous la forme d'un appel d'offres à trois jours ; 1 000 milliards de yens) afin de rapidement rétablir la confiance entre acteurs financiers et sauvegarder le financement de l'économie.

Si de telles initiatives se justifient du point de vue économique, elles ne sont guère satisfaisantes sur le fond. D'un côté, les banques centrales, en jouant leur rôle de prêteur en dernier ressort, ont garanti un retour à la normal sans toutefois régler les problèmes. Les crises financières risquent ainsi de se succéder les unes après les autres. Pour certains, ces « coups de chaud » seraient salutaires. Ils permettraient de tempérer les excès de crédit associés aux différents compartiments du marché financier (actifs immobiliers, actifs financiers à travers les pratiques de LBO²⁷...). C'est toutefois oublier les conséquences irrémédiables pour les banques elles-mêmes (suite à la pénurie de liquidités, certaines banques qui n'avaient pas de positions inconsidérées dans les *subprime*, ont été entraînées dans la crise, elles se trouvent aujourd'hui fragilisées et susceptibles d'être rachetées...), les ménages (vente du bien immobilier) et les entreprises (la Bourse a pâti de la chute des actions des banques et des organismes financiers, des difficultés sont apparues lors de la recherche de nouvelles sources de financement). De l'autre côté, les banques commerciales considèrent que toute prise de risques inconsidérés entraînera irrémédiablement l'intervention des banques centrales. En d'autres termes, la BCE ou la Reserve Federale leur sauveront toujours la mise.

²³ Depuis, SachsenLN a été vendue à sa consoeur LBBW.

²⁴ Entre le 27 juillet et le 7 août 2007 (date de la suspension de valorisation), les trois fonds ont vu leur valeur totale plonger de près de 23%.

²⁵ Sur les conseils de la BoE, le gouvernement Brown a finalement décidé de nationaliser la Northern Rocks.

²⁶ Le 10 août 2007, la BCE a autorisé les banques commerciales à emprunter auprès d'elle tout ce dont elles avaient besoin, au taux de 4%. Les soumissions des banques ont dépassé les 49 milliards d'euros.

²⁷ LBO pour *Leveraged By Out*, il s'agit d'opérations de rachat d'entreprises réalisées par endettement. Les bénéfices dégagés par l'entreprise rachetée et restructurée sont censés permettre le remboursement des emprunts de l'acquéreur.

A l'heure où bon nombre de banques commerciales tentent de panser leurs plaies – ce sont près de 24.5 et 11 milliards de \$ de dépréciations d'actifs qui ont été déclarés par les banques américaines Merrill Lynch et Citygroup²⁸ ; la banque suisse UBS a comptabilisé une perte de 18.4 milliards de dollars ; les cinq premières banques anglaises²⁹ (HSBC, Royal Bank of Scotland, Barclays, RBS, HBOS et Lloyds TSB) ont annoncé une perte de 6.6 milliards d'€ ; la Deutsche Bank a enregistré une perte de 2.2 milliards d'€ ; la Société Générale, une perte de 2 milliards d'€) –, il est encore difficile de dresser un véritable bilan de la crise financière (certaines banques telles que Alliance & Leicester ou Paragon ont dû aller chercher des financements coûteux auprès du Crédit Suisse ou du marché financier, émission de titres à forte décote, d'autres telles que Citygroup, UBS ou la Société Générale ont dû procéder à une augmentation de capital). L'exposition réelle des banques n'apparaîtra qu'au fur et à mesure de la publication des résultats annuels et des rapports des cabinets d'audits. Ce qui fait dire à certains analystes que la sortie de crise pourrait bien prendre encore une année.

Il serait peut être temps de méditer les propos suivants de Maurice Allais – « *la monétisation croissante des dettes, la déréglementation monétaire, la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers n'ont eu qu'un résultat : une instabilité de plus en plus grande du système bancaire sur le plan national et sur le plan international* » (1991, p. 104) – et de faire face à cette instabilité monétaire et financière. Maurice Allais n'a pas attendu l'apparition d'une nouvelle crise pour prôner une réforme du système du crédit, une indexation des engagements sur l'avenir, une réforme des marchés boursiers et une réforme du système monétaire international.

L'organisation actuelle du crédit apparaîtrait tout à fait irrationnelle pour six raisons : 1° la création et la destruction irresponsable de monnaie par les décisions des banques et des particuliers ; 2° la très grande sensibilité du mécanisme du crédit à la situation conjoncturelle ; 3° l'instabilité foncière qu'elle engendre ; 4° l'altération des conditions d'une efficacité maximale de l'économie ; 5° l'altération de la distribution des revenus qui en sont les conséquences ; 6° l'impossibilité de tout contrôle efficace du système du crédit par l'opinion publique et le Parlement en raison de son extraordinaire complexité. Par ailleurs, deux facteurs auraient amplifié les désordres apparus : la création de monnaie *ex-nihilo* par le mécanisme du crédit (à chaque opération de crédit, il y a une duplication monétaire : le détenteur d'un dépôt le considère comme une encaisse disponible alors que dans le même temps la banque a prêté la plus grande partie de ce dépôt) et le financement d'investissements à long terme par des fonds empruntés à court terme. Maurice Allais considère qu'une réforme du crédit s'impose. Elle doit s'appuyer sur deux principes. Le domaine de la création monétaire doit relever de l'Etat. Toute création monétaire autre que celle de la monnaie de base par la Banque Centrale doit être rendue impossible. Dans les faits, une modification profonde des structures bancaires et financières devrait permettre une dissociation totale des activités bancaires en trois catégories d'établissements : « - *des banques de dépôts assurant seulement, à l'exclusion de toute opération de prêt, les encaissements, les paiements, et la garde des dépôts de leurs clients ; - des banques de prêts empruntant à des termes donnés et prêtant les fonds empruntés à des termes plus courts ; - des banques d'affaires empruntant directement au public ou aux banques de prêts, et investissant les fonds empruntés dans les entreprises* » (1991, p. 106).

L'indexation des engagements sur l'avenir insiste quant à elle sur le fait suivant : tous les contractants (qu'ils soient débiteurs ou créditeurs, qu'ils soient entrepreneurs ou salariés...)

²⁸ Citygroup ne doit son sauvetage qu'à l'intervention de deux fonds de Singapour, Temasek et GIC (Singapore Investment Corporation), à la tête d'une fortune commune de près de 400 milliards de dollars.

²⁹ Notons que malgré les pertes annoncées, l'indicateur sectoriel des banques à la Bourse de Londres a gagné 3.8% en 2007. Signe que les banques n'ont pas perdu la confiance du marché.

doivent être protégés contre les variations du pouvoir d'achat de l'unité de compte. Une indexation obligatoire en valeur réelle de tous les engagements sur l'avenir tendrait à rendre impossible toute distorsion des prix et des revenus. Elle impliquerait « *l'obligation légale d'assortir à l'avenir tous emprunts à moyen et à long terme de l'Etat, des entreprises et des ménages, d'une garantie en pouvoir d'achat, en principal et en intérêts* » (2002, p. 104).

De leur côté, les marchés boursiers seraient devenus de véritables casinos « *où les tables de jeux sont réparties sur toutes les longitudes et toutes les latitudes* » (1991, p. 222). Les différentes places de cotations évolueraient en fonction des vagues d'optimisme et de pessimisme. De ce fait, les marchés ne fourniraient plus un cadre institutionnel propice aux investissements. Pire, le système serait sur le point de devenir anti-économique. Pour redonner une certaine utilité aux marchés financiers, Maurice Allais évoque une série de réformes telles que la suppression de la cotation continue des cours (elle serait remplacée par une seule cotation par jour pour chaque valeur) et la suppression de la spéculation sur les indices. Si dans son principe, la spéculation est nécessaire au marché (c'est elle qui génère de la liquidité), les comportements des spéculateurs (achats sans paiements, ventes sans détention des actifs) sont quant à eux des éléments déstabilisateurs. Maurice Allais considère qu'il est possible de contrôler les mouvements de capitaux spéculatifs, il suffirait que les grandes nations établissent une législation internationale interdisant aux banques de spéculer pour leur propre compte.

Le système monétaire international serait enfin gangrené par l'instabilité des taux de change flottants, les déséquilibres persistants des balances de paiements (principalement celle des Etats-Unis), le développement d'une spéculation effrénée et la suprématie du dollar. Parmi les réformes préconisées par Maurice Allais, on notera l'interdiction de toute dévaluation compétitive ; l'abandon du dollar comme monnaie de compte, comme monnaie d'échange et comme monnaie de réserve sur le plan international ; la fusion en un même organisme de l'Organisation Mondiale du Commerce et du Fonds Monétaire International ; et l'interdiction pour les banques de spéculer sur les changes et pour leur propre compte.

Dans les faits, ces mesures trouvent un certain écho sur le plan institutionnel. Depuis la mise en place de l'euro, la politique monétaire européenne étant gérée par la BCE, il n'est plus possible de jouer sur les changes pour améliorer la compétitivité de entreprises nationales. Cette mesure a des vertus salutaires, elle oblige les entreprises à rechercher l'avantage concurrentiel en jouant sur la compétitivité prix (efforts de productivité) et/ou la compétitivité structurelle (qualité, innovation, flexibilité, organisation). Si les taux de change sont bien fixes au sein de l'Europe, l'euro continue cependant à évoluer au gré des achats et des ventes de devises (dollar, yen, franc suisse...). Dès lors, toute hausse de la parité €/ \$ (le 28 février 2008, un euro équivalait à 1.52 \$) peut être interprétée comme une volonté américaine de laisser partir le dollar afin d'améliorer le solde de sa balance commerciale avec l'Europe. Si les transactions commerciales continuent à privilégier le dollar comme monnaie de facturation monnaie de règlement et monnaie de réserve (le dollar représente les deux tiers des réserves détenues par les Banques centrales), l'euro arrive au second rang avec 25% des réserves mondiales en 2007 (contre 18% en 1999). Depuis 2003, on compte davantage d'émissions d'obligations internationales libellées en euro qu'en dollar. Depuis avril 2007, il y a plus de billets de banques en euro en circulation que de billets libellés en dollar. Enfin, la Chine et une grande partie des banques des pays émergents ont progressivement abandonné l'ancrage de leurs devises au dollar. Si la fusion du FMI et de l'OMC n'est pas à l'ordre du jour, certaines voix n'hésitent pas à appeler une réforme de ces institutions. Certains problèmes de gouvernance sont ainsi évoqués : modification de la répartition des droits de vote (les représentants des pays riches contrôlent actuellement plus de 60% des droits de vote au FMI) ; remise en cause du droit de veto des Etats-Unis sur les décisions qui requièrent une super-

majorité ; plus de transparence des positions adoptées par les pays membres ; délimitation des domaines d'actions (notamment avec la Banque Mondiale) ; action plus volontaire dans les gestions de crises... L'interdiction pour les banques de spéculer sur les changes et pour leur propre compte est peut être la réforme la plus délicate à mettre en place. Contrairement à une idée reçue, le développement des marchés financiers n'a pas sonné le glas des banques. A côté de leurs opérations de collecte de dépôts et d'octroi de prêts, ces dernières ont su développer des activités d'intermédiation sur les marchés financiers. On est donc bien loin de la vague de désintermédiation, évoquée dans les années 80. Les systèmes sont devenus hybrides et les banques ont su évoluer avec le développement des marchés financiers (la concurrence a abouti à l'émergence de grands groupes bancaires, les commissions sur les opérations de marché représentent une part importante de leur revenu brut, les innovations financières – la titrisation et les produits dérivés – ont permis de réduire le coût des fonds propres et de transférer les risques sur les marchés, les autorités de régulation ont encore beaucoup de mal à superviser les banques commerciales...).

Conclusion

Partisan d'un certain libéralisme social ou d'un socialisme libéral, Maurice Allais a consacré une partie importante de ses travaux à la question européenne. Dans la plus pure tradition des ingénieurs économistes, notre Prix Nobel de Sciences Economiques s'est attaché à combiner économie pure et économie appliquée afin d'apporter des arguments décisifs dans un débat trop souvent empreint de partis pris et de préjugés. Unioniste convaincu, Maurice Allais rappelait dès 1945 que si la triple liberté des marchandises, des hommes et des capitaux était nécessaire pour améliorer le bien être des individus, cet objectif était également très ambitieux. C'est pourquoi il était nécessaire de forger une Europe fédérale sur les bases d'un critère scientifique – la démocratie économique – et d'une méthode – la planification concurrentielle. Le modèle français (européen) devait ainsi concilier à la fois l'action des mécanismes régulateurs du marché et une intervention rationnelle de l'Etat (d'un gouvernement supranational). Maurice Allais était cependant conscient que l'intégration politique devait précéder l'intégration économique, et que cette dernière ne pouvait assurer l'efficacité de l'économie sans une monnaie unique. C'est pourquoi la mise en place de l'Euro devait être accompagnée d'une véritable réforme monétaire (système du crédit, indexation des engagements sur l'avenir, marchés boursiers, système monétaire international) destinée à réguler la multiplication des crises financières. Si Maurice Allais accorde une certaine importance aux conditions économiques et monétaires de la construction européenne, il rappellera dans le même temps que ces dernières doivent obéir à un certain nombre de principes éthiques. Fustigeant les utopies égalitaristes, c'est sur la base des faits que Maurice Allais insistera sur l'importance de la promotion des élites (chère à son Maître, Vilfredo Pareto) et du principe de sélection. Par ailleurs, une société humaniste et progressiste ayant besoin d'un système fiscal en adéquation avec les valeurs morales qu'elle souhaite défendre, Maurice Allais sera un fervent partisan de la réforme de l'impôt et de la concurrence fiscale entre les pays européens. L'harmonisation fiscale européenne ne doit en aucun cas être imposée par les instances dirigeantes de l'Europe. C'est sur la seule base de la concurrence – condition essentielle de l'efficacité économique et de la justice sociale – que doit se poursuivre l'intégration européenne. Ceci laisse peu de marge de manœuvre aux différents gouvernements nationaux, mais c'est le prix à payer pour améliorer la gestion des administrations publiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIS M. (2005a), *L'Europe en crise ? Que faire ?* Clément Juglar.
- ALLAIS M. (2005b), « La Constitution n'est pas un rempart contre les excès du libéralisme », *L'Humanité*, 26 mai.
- ALLAIS M. (2002a), *Nouveaux Combats pour l'Europe : 1995 – 2002*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (2002b), *Un savant méconnu, Portraits d'un Autodidacte*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (2001), *La passion de la recherche*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1999), *La Crise Mondiale d'Aujourd'hui. Pour de Profondes réformes des Institutions Financières et Monétaires*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1999), *La Mondialisation, la Destruction des Emplois et de la Croissance. L'Evidence Empirique*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1997), *Combats pour l'Europe : 1992 – 1994*, Clément Juglar
- ALLAIS M. (1994), « La politique de libre échange, le GATT, et la construction européenne », *Revue d'économie politique, Janvier-Février*.
- ALLAIS M. (1992), *Erreurs et Impasses de la Construction Européenne*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1991), *L'Europe face à son avenir : que faire ?* Robert Laffont – Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1990), *Pour la réforme de la fiscalité*, Editions Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1989), *La théorie des surplus*, PUG.
- ALLAIS M. (1976), *L'impôt sur le capital et la réforme monétaire*, Editions Hermann, Paris.
- ALLAIS M. (1974), « Classes sociales et Civilisations », *Economies et Sociétés, Cahiers de l'Institut des Sciences Economiques et Appliquées*, série 43, n°17, p. 285 – 377.
- ALLAIS M. (1970), Capitalisme et collectivisme, *Le libéralisme, 3^{ème} séminaire de la pensée libérale*, novembre, p. 93 – 107.
- ALLAIS M. (1967), *Manifeste pour une Société Libre*, Centre d'Analyse Economique, 72 p.
- ALLAIS M. (1966), « Growth without Inflation », *Il Politico*, Université de Pavie, 1967, Anno XXXII, n°2, p. 348-354.
- ALLAIS M. (1965), *Options de la politique tarifaire dans les transports*, Etudes de la Commission des Communautés Européennes, 205 p.
- ALLAIS M. (1964a), *Options de la politique tarifaire dans les transports*, Rapport de la Commission de la Communauté Economique Européenne, 485 p.
- ALLAIS M. (1964b), La théorie économique et la tarification optimum de l'usage des infrastructures de transport, Groupe de recherches économiques et sociales, ENSMP, 134.282 CCL 5162.
- ALLAIS M. (1959), *L'Europe Unie, Route de la Prospérité*, Calmann-Lévy.
- ALLAIS M. (1952), « Les voies fécondes de la théorie économique », *Nouvelle revue de l'économie contemporaine*, n° 36, décembre, p. 4 – 6.
- ALLAIS M. (1951), « L'Union politique, condition première de toute union économique », *Annales des Mines*, vol II, p. 7 – 13.
- ALLAIS M. (1950a), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, avril, p. 25 – 32.
- ALLAIS M. (1950b), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, mai, p. 26 – 32.
- ALLAIS M. (1950c), « La démocratie et le totalitarisme », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, Leçon 50, document 503, p. 569 – 585. Texte publié dans la *Revue d'Economie Contemporaine*, novembre – décembre 1950, p. 8 – 17, janvier 1951, p. 7 – 17.
- ALLAIS M. (1950d), *L'économie soviétique est-elle efficiente ?* Librairie de Médicis.
- ALLAIS M. (1949a), «Projet de Manifeste économique et social pour les Etats-Unis d'Europe», *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, le 14 janvier, 13 p.

- ALLAIS M. (1949b), « Concurrentialisme et marxisme », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 20 avril, 16 p.
- ALLAIS M. (1949c), Socialisme et libéralisme, 15^{ème} Congrès National de la Paix, 7-10 novembre, 6 p. Réimpression dans les Cahiers Socialistes, Bruxelles, mai, p. 31 – 37.
- ALLAIS M. (1949d), « Union européenne ou Union atlantique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 1^{er} juin, 6 p.
- ALLAIS M. (1949e), « La Conférence européenne de Westminster et les problèmes économiques de l'Europe », *Groupe de recherches économiques et sociales*, n°1948-0-3, 3 juin, 22 p.
- ALLAIS M. (1949f), « Les Problèmes de l' Union Economique de l'Europe », *Travaux du Congrès des Economistes de Langue française*, Editions Domat – Montchrestien, p. 176 – 198.
- ALLAIS M. (1949g), « Les problèmes sociaux posés par l'Union économique de l'Europe et leurs solutions », *Bulletin des Transports, Commerce – Economie Politique*, octobre, p. 688 – 699.
- ALLAIS M. (1949h), « Les Unions Douanières et l'Unification Fédérale de l'Europe », *Etudes économiques*, ISCCP Mons, octobre, 15 p.
- ALLAIS M. (1949i), « Note sommaire sur le problème des investissements », *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 7 novembre, 4 p.
- ALLAIS M. (1948a), *La révolution européenne reste à faire*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Côte EMP 70.605 – CCL 1129
- ALLAIS M. (1948b), « Les problèmes économiques et sociaux de l'heure et leur solution », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, Côte EMP 71.747 – CCL 1122, 9 p.
- ALLAIS M. (1948c), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, Sirey.
- ALLAIS M. (1947a), « Note sur notre terminologie économique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 21 janvier, 3 p.
- ALLAIS M. (1947b), *Economie et Intérêt*, Imprimerie Nationale.
- ALLAIS M. (1947c), « Les aspects économiques du fédéralisme », *Rapport présenté au Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes*, Montreux, Août, 34 p.
- ALLAIS M. (1947d), *Coordination des transports, le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 71.709 CCL 1121, 32 p.
- ALLAIS M. (1947e), « Pour un socialisme concurrentiel », *La Fédération*, septembre, 12 p.
- ALLAIS M. (1946a), *Abondance ou Misère*, Paris, Librairie de Médicis, 120 p.
- ALLAIS M. (1946b), « Quelques réflexions sur l'Inégalité, les Classes et la Promotion Sociale », *Economie et Humanisme*, juillet-août, p. 357-374, septembre octobre, p. 484-499.
- ALLAIS M. (1946c), « Deux conditions fondamentales d'un jeu efficace de la concurrence, la suppression du laisser-faire et la stabilité monétaire », *Bulletin des transports et du commerce*, août, 2 p.
- ALLAIS M. (1946d), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 67.567 CCL 5083, 27 p.
- ALLAIS M. (1945a), *Economie pure et rendement social*, Editions Sirey.
- ALLAIS M. (1945b), *Prolégomènes à la reconstruction économique du monde*, Editions Sirey.
- ALLAIS M. (1943), *A la recherche d'une discipline économique*. Première partie, L'Economie Pure. Première édition, Ateliers Industria, 2 vol. 852 p et 68 p. Deuxième édition, éditée sous le titre : *Traité d'économie pure*, Imprimerie Nationale et Centre National de la Recherche Scientifique, 1952, 5 vol, in-4°, 1000 p. Troisième édition, 1994, éditions Clément Juglar.

- BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D. (2004), *Les crises financières*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, n°50, La Documentation Française.
- DIEMER A. (2008a), « Marché et échange : quelle représentation ? », in Guillemin H. (ed), *Echange, Marché et Marchandisation*, L'Harmattan.
- DIEMER A. (2008b), *La diversité du capitalisme européen*, L'harmattan (à paraître)
- DIEMER A. (2007a) « Quel modèle économique et social pour l'Europe : Bilan et perspectives », Colloque international de l'AEILF, « *Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine* », Varsovie, 21 -23 mai, 25 p.
- DIEMER A. (2007b), « Maurice Allais : une lutte incessante contre les vérités établies », *Entretien du 5 octobre*, Saint Cloud, 8 p.
- ERHARD L. (1963), *Une politique de l'Abondance*, Editions Robert Laffont.
- KEYNES J.M (1936), *The General Theory of Unemployment, Interest and Money*, Brace Editions, New York.
- MASSE P. (1959), « Prévision et prospective », *Revue Prospective*, n°4, novembre.
- MASSE P. (1965), *Le plan ou l'anti-hasard*, Gallimard, Collection idées.
- MYRDAL G. (1960), *Planifier pour développer*, Economie et Humanisme.
- PLIHON D., COPPEY-SOUBEYRAN J., SAIDANE D. (2006), *Les banques, les acteurs de la globalisation financière*, La Documentation Française.
- SCHUMPETER J. (1947), *Capitalism, Socialism and Democracy*, London Harper & Brother.
- STREIT C. (1939), *Union ou chaos*, Librairie de Médicis, Paris.
- SHONFIELD A. (1967), *Le Capitalisme d'Aujourd'hui*, Editions Gallimard.
- WALRAS L. (1909), « Ruchonnet et le socialisme scientifique », *Œuvres Complètes*, vol VII, *Mélanges d'économie politique et sociale*, 1987, Economica.